

Aménagement

Une centaine d'arbres tout neufs pour la ville

Ces prochains mois, troènes, charmes et autres micocouliers viendront égayer des quartiers très bétonnés

Chloé Dethurens

La Ville de Genève va devenir un peu plus verte. D'ici à ce printemps, une centaine de nouveaux arbres sera plantée par le Service des espaces verts (SEVE). Les essences grandiront dans certains des 52 parcs de la Municipalité, mais surtout au cœur de secteurs très urbains, comme celui de la Servette. Ces jeunes pousses viendront s'ajouter aux 120 spécimens déjà plantés par la Ville dans ses parcs et sur ses trottoirs depuis cet hiver.

Sur la place Neuve, les travaux ont débuté hier afin d'accueillir neuf nouveaux arbres de Judée. Des individus au petit gabarit, de 10 à 12 mètres de hauteur au minimum. Ces prochains mois, le square Soubeyran, près de la Servette, aura droit quant à lui à neuf



spécimens d'espèces variées. Quatre charmes grandiront dans la rue Ernest-Pictet et autant de troènes du Japon orneront celle de la Corraterie. La rue de la Croix-Rouge, elle, récupérera ses neuf micocouliers, que le SEVE avait abattus en 2012 étant donné leur grand âge.

Pourquoi choisir la période hivernale pour les transplanter? «Il s'agit de leur période de repos végétatif», indique Caroline Paquet, dendrologue au SEVE. Cela provo-

que moins de stress pour les arbres et leur permet de mieux se remettre de leur transplantation.»

Pour le magistrat en charge de l'Environnement urbain et de la sécurité, Guillaume Barazzone, ces végétaux ont évidemment un rôle environnemental, puisqu'ils absorbent les poussières polluantes et rafraîchissent l'air en été. Mais les arbres auraient aussi une fonction sociale, «en réduisant le stress collectif d'un quartier grâce

à leur odeur, au bruissement de leurs feuilles.»

Planter des arbres en pleine ville est pourtant loin d'être une sinécure: «En plus des difficultés liées à la présence de nombreuses conduites en sous-sol, il existe beaucoup de règlements, poursuit le magistrat. Ceux-ci exigent qu'un arbre planté en milieu urbain bénéficie des mêmes conditions de développement qu'un autre planté dans un parc. Alors que l'on sait qu'en ville, vu la pollution, il sera de toute manière plus fragile et devra être renouvelé plus souvent. Il y a une réflexion à mener avec le Canton: il y a trop de règlements et pas assez d'arbres.»

Ces plantations sont effectuées parallèlement aux aménagements de verdure temporaires mis en place par la Ville l'an passé, notamment à la place Bel-Air ou au pont de la Machine.

En mai, la Municipalité présentera son projet Urbanature, qui prévoit d'installer le même type d'aménagements de manière durable. Depuis 2013, la Ville dispose d'une base de données recensant la situation géographique, l'état et les spécificités de ses 40 000 arbres.

Ils aident les enfants démunis depuis 25 ans

L'ASED a développé 70 projets et fourni une formation à 22 000 enfants

Lutter contre la pauvreté en offrant une formation aux enfants, promesse d'une future indépendance. Voici le credo de l'ASED, l'Action de soutien pour l'enfance démunie, qui le met en musique depuis vingt-cinq ans. Après Maryam et Jean-Luc Nicollier, leur fils Patrick a repris le flambeau en 2007.

Patrick Nicollier, l'ASED est née d'une expérience familiale...

Oui, lors d'un voyage en Turquie avec mon frère, ma sœur et mes parents en 1988, deux enfants de 5 et 7 ans ont proposé, un soir, de cirer nos chaussures au restaurant. Ma mère a engagé la conversation avec eux. Soudain, il y a eu une étincelle dans la tête de mes parents: ils nous ont fait monter dans un taxi pour aller voir la famille de ces enfants. Ils ont proposé de donner l'équivalent de l'argent gagné en cirant les chaussures, à condition que les enfants aillent à l'école. C'est ce qui est arrivé, sous la supervision d'une de leurs connaissances sur place. En rentrant, mes parents ont publié une annonce dans la Tribune pour lancer leur association. J'avais 7 ans et j'ai été extrêmement marqué par cet épisode. Il a dicté beaucoup de choses de ma vie. Aujourd'hui, les deux frères sont couturiers. Ils ont une

échoppe dans un bazar d'Izmir et sont sortis de la pauvreté.

Qu'a fait l'ASED depuis? Elle a aidé 22 000 enfants au travers de 70 projets dans le monde. Elle construit des écoles avec l'aide des ONG et des autorités locales. Le but est que les projets deviennent générateurs de revenus, l'ASED reste 24 à 36 mois puis se retire.



Un exemple?

Nous mettons en place un projet de menuiserie et de serrurerie au Mozambique. Les élèves apprennent à utiliser leurs mains, mais aussi à vendre ce qu'ils ont fabriqué.

Comment les projets sont-ils choisis?

Nous avons de plus en plus de demandes de partenariat. Nous intervenons dans des pays qui ne sont pas en guerre, notamment en Albanie, au Burkina Faso, au Bénin, au Mozambique, au Sénégal et en Inde.

Comment les financez-vous?

Le budget est d'un million par an. Un tiers vient d'institutions, dont la Fédération genevoise de coopération, un tiers de fondations, de mécènes et de personnes privées et le dernier tiers d'entreprises genevoises. Sophie Davaris

PUBLICITÉ

Concours du mardi 11 février

Gagnez jusqu'à 5'000 francs pour vos prochaines vacances!

QUIZ VOYAGE CHF 100'000.-

Cagnotte: 100'000 francs

- 7 x 5'000 fr.
- 10 x 2'000 fr.
- 15 x 1'000 fr.
- 26 x 500 fr.
- 45 x 200 fr.
- 80 x 100 fr.

Elle a gagné 1000 francs!

Suzanne Mantel, (88), à la retraite, se réjouit énormément de son gain réalisé ce samedi après-midi en participant à notre Quiz Voyage. Elle nous confie qu'elle en profitera avec sa fille vu qu'elle était malade pendant les fêtes de fin d'année et se payeront une petite sortie. Toutes nos félicitations!

Autres gagnants du 8 et 9 février: Christian Heiniger de Lausanne, (100 francs) Sylvie Viva de Vuiteboeuf, (100 francs)

Vous rêvez de vacances? Votre quotidien la Tribune de Genève vous offre la possibilité de remporter une cagnotte avec un total de 100'000 francs!

Comment ça marche: trouvez la bonne combinaison de question-réponse entre la première et la seconde colonne, puis communiquez-nous la suite de deux chiffres obtenue. Exemple: pour la question No 5, la bonne réponse correspondante est le No 7. Le code à communiquer pour prendre part au concours sera 57. Informez-nous de ce code par SMS, téléphone ou mobile Internet et vous saurez immédiatement si vous avez gagné. Chaque jour, en donnant la bonne réponse, chacun d'entre vous peut avoir la chance d'être tiré au sort et de gagner de 100 à 5'000 francs. Le tirage au sort se fait via un générateur automatique et de manière aléatoire.

- | | |
|--|-----------------------|
| 1 Quel pays a offert la statue de la Liberté en cadeau aux Etats-Unis? | 1 La chlorophylle |
| 2 Dans quel canton se trouve le CERN? | 2 Afrique |
| 3 Quel est le pigment qui fait que les plantes sont vertes? | 3 Luciano Pavarotti |
| 4 Sur quel continent la Libye se trouve-t-elle? | 4 La France |
| 5 Quel était le nom du ténor italien le plus populaire? | 5 La tulipe |
| 6 Pour quelle fleur les Pays-Bas sont-ils les plus renommés? | 6 L'edelweiss |
| 7 Quelle fleur trouve-t-on surtout dans les Alpes entre 1300 et 3000 mètres? | 7 Le canton de Genève |

Comment participer

Par SMS: envoyer VOYAGE suivi du code au 970 (1,50 fr./SMS). Une réponse possible par SMS. Exemple: VOYAGE 57
Par téléphone: appelez le 0901 560 070 (1,50 fr./appel depuis le réseau fixe). Une réponse possible par appel.
Par mobile Internet: <http://m.vp.ch/TDG33233> (gratuit par le réseau mobile).

Ce mode de participation ne fonctionne pas via le réseau Wi-Fi. Une réponse possible par participation.
Par Internet: sur www.tdg.ch, cliquez sur la vignette QUIZ VOYAGE et suivez les instructions. (1,50 fr./participation, déduit de votre facture téléphonique du numéro indiqué). Une réponse par participation.
Délai de participation: aujourd'hui à minuit.

Conditions de participation: le générateur aléatoire décide du gain. Si tous les gains sont attribués avant la fin du jeu (16.03.2014), le jeu sera terminé; tout gain non joué sera prescrit. Participation maximale: 500 fois par mois. Les séries de jeux ne changeront pas la somme maximale à gagner. En participant, vous confirmez que votre photo, nom et lieu de résidence seront publiés lorsque vous gagnerez. Les collaborateurs de Tamedia Publications Romandes SA et de ses sociétés affiliées, de l'entreprise partenaire du concours ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à participer. La voie juridique et la correspondance sont exclues. Toute participation automatique ne donnera pas droit à un gain. Ce jeu sera publié dans la Tribune de Genève et sur www.tdg.ch, ainsi que dans 24 heures et sur www.24heures.ch. Pour plus d'informations, rendez-vous sous: www.tdg.ch.